

FICHE D'INSCRIPTION ADMINISTRATIVE : RENTRÉE 2023-2024

(Une fiche par enfant)

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ÉLÈVE

NOM : Prénom :

Adresse :

Date de naissance :

Enseignant : Classe :

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX REPRÉSENTANTS LÉGAUX DE L'ÉLÈVE

NOM et prénom		
Qualité	Responsable légal 1	Responsable légal 2
Adresse si différente de celle de l'élève		
N° téléphone domicile		
N° téléphone mobile		
Adresse courriel		
Facturer à cette adresse (case à cocher)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

AUTORISATIONS PARENTALES

Nom et prénom :

Agissant en qualité de représentant légal de l'enfant ci-dessus désigné

EN CAS D'ACCIDENT IMPLIQUANT L'ENFANT

Autorise

En cas d'urgence à faire transporter mon enfant à l'hôpital de GLEIZÉ pour y recevoir les soins que nécessite son état.

NB : en cas d'hospitalisation, l'établissement prévientra aux numéros de téléphone indiqués ci-dessus.

En cas de maladie ou d'accident, le personnel encadrant n'est pas habilité à conduire l'enfant chez le médecin. Aussi, la personne responsable sera prévenue et devra venir chercher l'enfant.

En cas d'évènement grave, accidentel ou non, mettant en péril ou compromettant la santé de l'enfant, les secours seront appelés et l'enfant pourra être transporté dans un centre de soins. Le responsable légal en sera immédiatement informé. A cet effet, il doit toujours fournir des coordonnées téléphoniques où lui-même ou une personne de la famille pourra être joignable durant les horaires des activités périscolaires.

Les petits soins consécutifs à des accidents bénins pourront être dispensés par le personnel encadrant.

GARDERIE :

Autorise l'élève ci-dessus nommé à quitter la garderie à 18h30 :

- seul
- accompagné

Autres personne(s) autorisée(s) à venir chercher l'enfant :

NOM (en majuscules) /prénom	Lien de Parenté	Téléphone Fixe	Téléphone Mobile

DROIT A L'IMAGE :

Autorise **N'autorise pas**

La Municipalité de Saint-Julien à utiliser, dans le cadre de sa communication (site internet, bulletin municipal, diaporama vœux...) des photos de notre enfant prises à la cantine ou à la garderie.

En application de la loi informatique et libertés et des règles de protection des mineurs, la loi nous fait obligation d'avoir l'autorisation écrite des parents. Aussi, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir remplir l'autorisation ci-dessus.

Nous attirons votre attention sur le fait que l'usage des images est sans aucun but lucratif et sans publication de nom de famille (prénom seulement). Un refus de votre part aura pour conséquence, soit d'écarter votre enfant lors des prises de vue, soit de masquer son visage.

ENFANT SOUFFRANT D'ALLERGIES ou ENFANT NECESSITANT UN PAI

Déclare

Que mon enfant souffre d'allergie Oui Non

Si oui, précisez :

- Allergie alimentaire
- Intolérance alimentaire
- Autres allergies (précisez)

Existence d'un PAI en cours de validité : Oui Non

NB : Joindre à cette fiche d'inscription une attestation d'assurance couvrant l'enfant pour tous risques (assurance responsabilité civile), ainsi que les coordonnées de l'assurance et le numéro de contrat.

Je, soussigné,atteste avoir pris connaissance des règlements du restaurant scolaire et de la garderie périscolaire.

A Saint-Julien, le

LU et APPROUVE
Signature,